

PARCOLOG GESTION

**PROJET D'ENTREPOT LOGISTIQUE A
BULLY les MINES**

(PAS DE CALAIS)

**Expertise d'Hydrogéologue Agréé
En matière d'hygiène publique**

par Daniel BERNARD

**Hydrogéologue Agréé en matière
d'hygiène publique pour le Département
Du Pas de Calais**

4 Mars 2018

GENERALITE

Sur proposition de Madame LOUCHE, Coordonnateur des Hydrogéologues Agréés pour le Département du Pas de Calais, j'ai été chargé par l'inspection des installations classées de la DREAL du Pas de Calais (unité départementale de l'Artois) de donner un avis d'Hydrogéologue Agréé sur le projet de construction d'un entrepôt logistique sur le futur parc d'activité de l'Alouette à BULLY LES MINES.

Je me suis rendu sur place le 4 Mars 2018 pour visiter le site, après avoir communiqué avec Mr Arnaud DERNONCOURT, Directeur Associé de l'entreprise PARCOLOG GESTION et maître d'ouvrage du projet.

La présente expertise se base exclusivement sur les documents et renseignements qui m'ont été fournis et listés ci-dessous, ainsi que sur mes propres observations, et ne présume pas d'éventuelles modifications techniques opérées lors de la poursuite du projet jusqu'à la mise en service de l'entrepôt logistique.

1. DOCUMENTS CONSULTES

Pour formuler mon avis, j'ai pu consulter les documents suivants :

- Etude des aires d'alimentation de captage : Captages prioritaires de la Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin. SUEZ environnement - Agence de l'eau Artois Picardie - juillet 2015.
- Dossier technique de PARCOLOG GESTION
- Banque des données du sous-sol (BSS). BRGM

2. CARACTERISTIQUES DU PROJET

2.1 Localisation

Le projet de parc logistique (figure 1) se situe en bordure Sud de l'autoroute A21 au Sud de Bully les Mines, dans le futur parc d'Activités de l'Alouette



Figure 1 ; localisation du Projet (document Parcolog)

La totalité du site était occupé par des terres agricoles. Les premiers travaux de terrassement marquent bien la localisation future de l'entrepôt. (figures 2)



Figure 2-1 Vue vers le SE



Figure 2-2 Vue vers le SW

2.2 Nature des activités

Le projet consiste en la création d'un bâtiment d'une surface totale de 100 474 m² dont 95 470 m² d'entrepôt divisés en 10 cellules de stockage. Autour du bâtiment des aires de circulation et de stationnement des véhicules seront aménagées, ainsi que des bassins de stockage et d'infiltration des eaux pluviales. Seules les activités de stockage et de manutention sont prévues sur le site, en dehors de toutes activités de transformation.

Selon la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement, les activités prévues sur le site justifient les demandes suivantes :

Autorisation ;

Rubrique :

1510 : stockage de matières, produits ou substances combustibles en quantité supérieure à 500 t dans des entrepôts couverts,

1530 : dépôt de papier, carton,

1532 : dépôt de bois ou matériaux combustibles analogues,

2662 : stockage de polymères,

2663-1 : stockage de produits plastiques manufacturés,

2663-2 : stockage de produits plastiques

Déclaration ;

Rubrique :

2910 : combustion

2925 : atelier de charge d'accumulateurs.

En dehors des activités de manipulation, transport et stockage et les lieux de vie du personnel (bureaux, toilettes, salles communes), il n'y a aucune autre activité de type industriel sur le site.

3. GEOLOGIE

Le sous-sol du site est constitué, de haut en bas, des formations suivantes :

0 à 1 m : terre végétale et craie altérée. Cette couche peut être d'épaisseur très variable, étant très remaniée.

1 à 30m : Craie blanche du Sénonien sur une trentaine de mètres, puis marneuse avec apparition de silex à la base
Au-delà de 30m : Marnes grises

A noter que la succession géologique locale est rendue complexe du fait des intenses déformations de direction Nord-Ouest ; Sud-Est de l'écorce terrestre à l'aplomb de la zone du site Parcolog.

4. HYDROGEOLOGIE

Les cartes piézométriques d'ordre régional disponibles en basses eaux, ici en Octobre 2009 (BRGM - figure 2), indiquent que le site Parcolog se trouve au Nord du dôme piézométrique séparant le bassin versant de la Scarpe et celui de la Deûle.

La nappe de la craie s'écoule ici du sud-ouest vers le nord-est à la cote +30mNGF, soit une vingtaine de mètres sous la zone du projet.

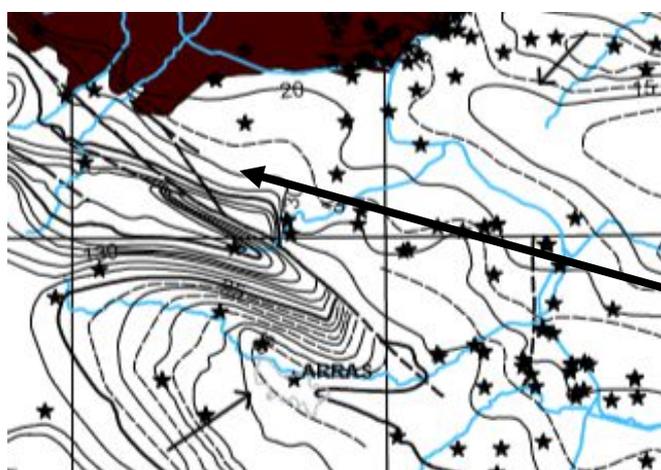


Figure 2 ; Carte piézométrique de la nappe de la craie (Source :BRGM)

Localisation du site Parcolog

En aval piézométrique du site Parcolog, la nappe de la craie s'écoule vers le Nord Ouest, en direction des captages d'eau potable de Hulluch-Bénifontaine et Wingles.

5. SOURCES POTENTIELLES DE POLLUTION DES EAUX SOUTERRAINES

Examinés au stade d'avant-projet, le dossier de l'aménagement du site me permet de distinguer plusieurs types de pollutions potentielles des eaux souterraines : Assainissement, eaux pluviales, désherbage, carburants.

La présente expertise ne rend compte que des installations prévues sur un plan uniquement descriptif. Il ne s'agit donc pas d'examiner l'aspect dimensionnement des installations au regard des besoins.

5.1 Assainissement

Les eaux usées de type domestique, regroupant les eaux usées issues des toilettes et cuisines, sont source d'azote organique.

Si le raccordement au réseau collectif s'avère impossible, une solution de type micro station d'épuration sera mise en place.

5.3 Eaux pluviales

Les eaux pluviales sont composées des eaux de toiture, des eaux de ruissellement des chaussées et des eaux de parking.

Ces eaux seront acheminées vers des séparateurs à hydrocarbures disposés aux exutoires, avant rejet dans le milieu naturel. Un entretien régulier de ces ouvrages sera assuré.

Le dimensionnement des ouvrages devra tenir compte des eaux d'extinction des éventuels incendies, risques important au regard des types de produits stockés dans l'entrepôt (matières plastiques, bois, papier, combustibles...)

5.4 Désherbage

Le désherbage des chaussées et trottoirs sera assuré par des moyens mécaniques ou thermiques, sans emploi d'herbicides chimiques

5.6 Carburants

Tous réservoirs ou stockage de carburants ou hydrocarbures devront être disposés dans des cuves de rétention à l'abri des eaux pluviales.

6. AVIS DE L'HYDROGEOLOGUE AGREE

Je donne un avis favorable à la construction d'un entrepôt logistique sur le futur parc d'activité de l'Alouette à BULLY LES MINES.

Cet avis s'assortit, outre les demandes formulées ci-dessus, des recommandations suivantes ;

- Un piézomètre captant la nappe de la craie pourra être disposé en aval nappe (entre le bâtiment et l'autoroute), pour contrôle annuel de la qualité de l'eau de la nappe (analyse des éléments majeurs, métaux en traces et hydrocarbures). Une analyse de référence sera réalisée avant la mise en service du site.

- Lors de la construction du bâtiment et de ses installations annexes, le cahier des charges imposées aux entreprises comportera des exigences en matière de gestion des déchets, des hydrocarbures et substances liquides susceptible de polluer le sous-sol

Le 4 Mars 2018



Daniel BERNARD

Hydrogéologue Agréé pour le
Département du Pas de Calais